

Délibération du Conseil Municipal

D.2023-050

Commune de LAUZERTE

ACTE : 3.5.3

L'an deux mille vingt-trois et le 29 juin à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES, DENIS, LARONDE, MAZILLE,
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO,

Procurations : MME NEGRE A MME LARONDE, MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS
MME GAUCHET A MME MAZILLE, M. BAÏADA A M. BERTHAUX
M. ZULIAN AM. LE MOING

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BADOX, MME BOURCIER

Secrétaire : JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 23/06/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par la délibération n°2021.11.17-05, la commune a mis à disposition de l'association Quercy Pays de Serres le premier étage de la Maison des services au public, de la culture et du patrimoine.

L'Association Quercy Pays de Serres a demandé le 15 juin 2023, que la municipalité effectue 1 à 2 heures de ménage par semaine dans leurs locaux, puis l'ajoute chaque semestre aux charges imputées à l'association. Monsieur le Maire propose la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition du 17 novembre 2021.

Hors la Présence de Mme DENIS

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** : la proposition de Monsieur le Maire de signer l'avenant à la convention avec l'association **QUERCY PAYS DE SERRES** ;
- **AUTORISE** : le maire à signer l'avenant à la convention ;
- **CHARGE** : le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING